



## Appel à candidature pour un stage professionnel dans le secteur culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles

Dans le cadre de la Coopération Culturelle entre le Royaume du Maroc et la Fédération de la Wallonie Bruxelles et en référence à la 8<sup>ème</sup> session de la Commission Mixte Permanente (2023-2027), qui s'est tenue à Rabat en 2023, le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication - Département de la Culture et la Wallonie-Bruxelles International lancent un appel à candidature, au titre de l'année 2026, pour un stage professionnel au profit de huit (08) candidats pour une durée **d'un mois** lors de la période du 1<sup>er</sup> octobre au 23 Décembre 2026, dans les structures culturelles d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles.

### Ce stage est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

1. Être un ressortissant marocain résidant au Maroc ;
2. Être inscrit dans l'une des catégories suivantes :
  - a. Catégorie (A) : Les professionnels confirmés exerçant des responsabilités dans des entités culturelles marocaines (Responsables des établissements culturels et artistiques, chargés de projets culturels, responsables de l'élaboration et du pilotage des politiques culturelles) et désireux de développer un projet professionnel concret avec un établissement d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles, permettant l'échange de connaissances et de savoir-faire.
  - b. Catégorie (B) : Les artistes, confirmés et désireux de développer un projet professionnel concret avec un établissement d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles, permettant l'échange de connaissances et de savoir-faire dans les métiers de la culture, des arts et du patrimoine ;
  - c. Le candidat est prié de trouver une structure culturelle en Wallonie-Bruxelles qui accueillera son projet artistique (liste indicative en annexe).
3. Avoir l'accord préalable d'une structure culturelle en Fédération Wallonie Bruxelles pour y effectuer le stage.

### La bourse octroyée consistera en :

- Un montant mensuel de bourse (indexé annuellement au 1<sup>er</sup> septembre) : 1226,04€ ;
- Les frais du voyage international (billet d'avion A/R) ;
- L'assurance Soins de santé de type subrogation de mutuelle et en responsabilité civile ;
- Les frais de logement à concurrence de 800 € maximum par mois à justifier ;
- Les frais de déplacement professionnel à concurrence de 80 €/mois à justifier ;
- Les frais de formation au cas par cas.

### Les dossiers de candidature doivent impérativement comprendre les documents suivants :

1. Formulaire de candidature, ci-joint, dûment rempli par saisie numérique ;
2. Curriculum Vitae (CV) justifiant l'expérience professionnelle (pour la catégorie A) ;
3. Portfolio présentant l'expérience artistique (pour la catégorie B) ;
4. Lettre d'invitation de la structure d'accueil en Wallonie-Bruxelles déclarant son engagement à accueillir le candidat et à élaborer le programme de séjour ;
5. Une copie recto-verso de la CIN ;
6. Une copie du passeport en cours de validité ;
7. Une attestation de travail ainsi qu'une autorisation émanant de la hiérarchie, **pour les candidats actuellement en poste**, attestant de la disponibilité du candidat pour participer au stage aux dates prévues (par exemple : une demande ou promesse de congé, ou une autorisation spécifique).

Les dossiers de candidature doivent être envoyés simultanément par courrier, **avant le 7 juin 2026 à minuit**, aux adresses suivantes :

Pour le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication - Département de la Culture : [boursestage@minculture.gov.ma](mailto:boursestage@minculture.gov.ma)

Pour la Délégation Générale Wallonie-Bruxelles : [rabat@delwalbru.be](mailto:rabat@delwalbru.be)

**Les structures d'accueil en Fédération Wallonie Bruxelles doivent :**

- Désigner un responsable chargé d'assurer l'encadrement, l'accompagnement du stagiaire et la mise en place d'un programme de rencontres professionnelles en lien avec le projet objet de cette bourse ;
- Fournir une lettre d'acceptation de stage à joindre dans le dossier de demande de visa du candidat.

**Les candidats, au terme du stage, doivent s'engager à :**

- Adresser au Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication-Département de la Culture et à la Délégation Générale Wallonie-Bruxelles à Rabat un rapport, au plus tard un mois après la fin du stage, détaillant les activités réalisées et les résultats obtenus ;
- Organiser au moins un atelier ou un workshop dans les établissements culturels relevant du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication – Département de la culture.

**N.B :**

- *La priorité sera accordée aux candidats n'ayant jamais bénéficié de cette bourse ;*
- *Les frais de visa sont à la charge du candidat.*

## **Annexe :**

Les structures subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont listées sur les liens ci-dessous :

### **Création artistique :**

[https://www.odwb.be/explore/dataset/la-creation-artistique-en-federation-wallonie-bruxelles/table/?disjunctive.domaine&disjunctive.province&disjunctive.bassin\\_de\\_vie\\_fw&disjunctive.categorie\\_principale](https://www.odwb.be/explore/dataset/la-creation-artistique-en-federation-wallonie-bruxelles/table/?disjunctive.domaine&disjunctive.province&disjunctive.bassin_de_vie_fw&disjunctive.categorie_principale)

### **Résidences artistiques :**

[https://www.odwb.be/explore/dataset/les-residences-dartistes-en-federation-wallonie-bruxelles/table/?disjunctive.theme&disjunctive.province&disjunctive.categorie&disjunctive.modalites\\_de\\_selection](https://www.odwb.be/explore/dataset/les-residences-dartistes-en-federation-wallonie-bruxelles/table/?disjunctive.theme&disjunctive.province&disjunctive.categorie&disjunctive.modalites_de_selection)

### **Centres culturels :**

<https://www.odwb.be/explore/dataset/cc-enjeux-2/table/?disjunctive.province>

### **Art visuel:**

<https://www.odwb.be/explore/dataset/lieux-de-creation-et-de-monstration-en-art-visuel-fw-b/table/>